

Le Fond des Nations unies pour les populations (UNFAP) salue les efforts du Congo en faveur des droits des peuples autochtones

Cette reconnaissance a été faite du haut de la tribune des Nations unies, le 8 mai à New York, par David Lawson, représentant du Fonds des Nations unies pour la population au Congo Brazzaville

Organisée sous le thème « *La doctrine de la découverte et son impact sur les peuples autochtones* », la 11e session de l'instance permanente sur les questions autochtones se tient dans le cadre du débat général de cette institution onusienne. David Lawson a introduit le sujet en rappelant le danger d'extinction des populations autochtones, dont le nombre au Congo Brazzaville est en réduction de 2 à 10 % de la population générale entre 1997 et 2007, et atteint aujourd'hui quelque 43 500 âmes, selon les chiffres du dernier recensement général de la population.

David Lawson a souligné les efforts du gouvernement congolais, notamment l'adoption d'une loi portant protection et promotion des droits des populations autochtones du Congo, et l'appui significatif de son institution, notamment en ce qui concerne la préparation des décrets d'application de la loi, mais aussi la prise en compte de la question autochtone dans le projet de loi de finance 2012. L'orateur a, par ailleurs, indiqué que le gouvernement et les partenaires au développement prenaient des dispositions pour faire avancer les droits civils et politiques des populations autochtones du Congo, en conformité avec les dispositions de la nouvelle loi et la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

En s'appuyant sur les élections législatives de 2012 au Congo Brazzaville, il a décrit l'initiative qu'il a qualifiée de novatrice lancée par l'UNFPA, avec les femmes autochtones congolaises, la société civile, les parlementaires, les autorités locales et le gouvernement congolais, avec le soutien financier du gouvernement américain, visant à augmenter la participation des femmes autochtones aux processus de prise de décisions.

« L'objectif est de s'assurer qu'elles iront voter en juillet 2012 et aux élections locales de 2013 et que certaines d'entre elles soient préparées pour participer aux campagnes électorales », a précisé le représentant de l'UNFPA.

À travers cette initiative, l'orateur a relevé que les Nations unies espéraient non seulement aider les autochtones à profiter pleinement de leur citoyenneté et de leurs droits civils et politiques, mais aussi permettre aux femmes autochtones de jouir d'une plus grande autonomie économique et sociale. Pour ce faire, le représentant de l'UNFPA a salué avec faste ce qu'il a appelé par l'engagement politique au plus haut niveau du gouvernement de la République du Congo, notamment, a-t-il précisé, le ministre d'État, ministre de la Justice et des Droits humains, Me Aimé Emmanuel Yoka.

Dans sa conclusion, David Lawson a relevé : *« La République du Congo est désormais dotée d'un cadre législatif et constitutionnel qui garantit des droits égaux pour tous les citoyens du pays. Cette nouvelle loi marque un véritable tournant des relations entre les autochtones et le gouvernement. Elle restaure pleinement l'égalité des droits pour tous, perdue depuis la colonisation et proclamée avec l'indépendance, pas seulement dans les textes mais aussi dans la vie quotidienne de tous les autochtones congolais. »*

Willy Mbossa

Les dépêches de Brazzaville